



COMMUNE : 592 THUMERIES  
 ARRONDISSEMENT : 59 LILLE  
 TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ORCHIES

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition provisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 955 381	49,26	114,33	3 017 000	1 486 174	49,26	1 486 174
Taxe foncière non bâties (TFNB)	43 941	90,50	141,73	45 200	40 906	90,50	40 906
Taxe d'habitation (TH)	121 526	25,42	80,19	94 500	24 022	25,42	24 022
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 551 102		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	1 551 102	=		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
			19 384	101 797	0	6 122	444 277	571 580

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	1 551 102	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	571 580	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	2 122 682
-------------------------------------------------------	-----------	---	-------------------------------------------------------------------------	---------	---	-----------------------------------------------------------------	-----------

A LILLE  
 Le 13 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 FRANK MORDACQ

Le 13 Mars 2025  
 Pour la Commune,  
 Le Maire,  
 Nadège BOURGHEILLE-KOS,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



COMMUNE : 592 THUMERIES  
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE  
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ORCHIES

N° 1259 COM (2)  
TAUX  
FDL  
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	899
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	95 580
d. Logements sociaux	3 184
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	2 134
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	>>>
b. Par la loi	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	376 082
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	4 924
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	94 500
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	28 548
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	19 384

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,294057
d. Taux FB commune 2020	27,62
e. Taux FB département 2020	19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2025 13	14		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,89	117,23	2,90000	de 2024	114,33
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	57,86	144,65	2,92000		141,73
Taxe d'habitation (TH)	23,88	36,68	91,70	11,51000		80,19
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : années antérieures à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Tx moy. 75% départemental	20,80
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majo	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		26,24
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	-------